



# Projet de Compte-rendu AG 2009

Date et lieu :

Le jeudi 12 et le vendredi 13 novembre 2009 au Mas du Sillot à Grillon (84).

Rapporteur :

Valérie **FREMONT**

Etaient présents 17 personnes :

Michel **BELOUIN** (Haute Savoie), Hervé **BERTHIER** (Nièvre), Edouard **BLANC** (Hautes-Alpes), Jean-François **BLERVAQUE** (Alpes de Haute Provence), Philippe **CALVET** (Isère), Alain **CHAMPETIER** (Ardèche), Philippe **COLOMY** (Dordogne), Maixent **DE LANGAVANT** (Hautes-Alpes), Stéphane **LIGET** (Bouches du Rhône), Benoit **MANDON** (Ardèche), Nicolas **MANOUSSOS** (Bouches du Rhône), Didier **MASSOT** (Gard), Jérémie **METZGER** (Bouches du Rhône), Eric **PERROIS** (Gard), Thomas **PASCAL** (Hautes-Alpes), Philippe **RYDIN** (Hautes-Alpes), Jean-Claude **SELLIER** (Gironde),

Invités :

Jean-François **BELLETT** (Assureur MMA), Valérie **FREMONT**

## AG ordinaire

Le président ouvre l'AG ordinaire et fait le compte des voix, 17 et 28 pouvoirs représentés donnent 45 votants. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, le président prononce la clôture de l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire.

## Compte-rendu AG extraordinaire

Le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire qui peut délibérer valablement.

## Approbation du compte-rendu de l'AG 2008

Le compte-rendu AG 2008 est approuvé à l'unanimité.

## Rapport moral du Président

2009 a été consacré à mener à bien le projet de développement du syndicat, recentrer les actions et l'énergie sur le développement du SNGP. Nous avons été accompagnés par Sylvie KEMPF dans ce projet et nous la remercions. Merci également à Valérie dont les fonctions administratives ont été élargies.

Thomas apprécie la régularité des réunions de travail, le contact régulier entre les membres du bureau ; tout ceci permet de mener à bien les travaux, redonne un coup de booster au bureau et fait vraiment avancer les dossiers de fonds. Beaucoup de production de documents, d'outils. Thomas a eu un réel plaisir à échanger avec le bureau et les collaborateurs et souligne l'évolution positive vers laquelle avance le syndicat.

A l'AG, dans la continuité du projet de développement, on doit s'interroger sur nos priorités, les directions à prendre. Il faut cerner les enjeux et les moyens que l'on souhaite y mettre.

### Rappel de l'année 2009 :

- 1- gros « couac » avec le CNOSF qui a tenté de passer à la va-vite des diplômes pro. Réaction commune avec d'autres syndicats et lettre commune au ministère. Nous avons été entendus en partie. Partenariat au départ fructueux mais au fil du temps, le SNGP s'y retrouve de moins en moins et nous avons été quelque peu mis à l'écart.



- 2- UNSA : nous nous sommes rendus compte que nous étions en grosses difficultés de communication, que l'UNSA propose aussi une assurance en concurrence directe avec nous. Nous avons lancé notre assureur sur ce chantier qui a cherché à identifier de façon juridique les différences entre les 2 assurances. Nous allons devoir prendre une décision : reste t'on adhérent à l'UNSA ?
- 3- Réunions sur le Giffre et la Durance : évolutions à mettre en œuvre, être présent sur le terrain, être en phase avec les attentes des adhérents et leur problématiques ;
- 4- La Commission mer devient incontournable : il faut structurer quelque chose.
- 5- Le SNGP a pris position sur plusieurs points : défense de l'apron. Ne pas laisser faire n'importe quoi (en collaboration avec la FFCK), ne pas laisser prendre l'arrêté de biotope qui interdit certaines activités sur le Verdon.
- 6- Rencontre avec la FFCK sur le chantier DE CK, sur le DE Canyon et sur les problèmes de classification de rivière.
- 7- Accident de L'Argentière : il faut noter la façon dont l'enquête a été menée ainsi que sa médiatisation. Le guide a pris une interdiction temporaire d'exercer. Une cellule technico-juridique a été créée pour aider à la défense du guide et de sa structure où chacun intervient avec ses compétences. Beaucoup défendent le milieu fédéral, nous défendons le métier. Il faut se porter co-requérant dans la plainte contre X concernant la présence de « la barre de fer » dans le lit de la rivière.

**Pistes pour 2010 :** Plusieurs chantiers sur lesquels on se doit d'être présent :

- 1- Formalisation du fonctionnement des antennes locales,
- 2- Actualité règlementaire : Mise en place du DE canyon, établir notre stratégie et les moyens à mettre en œuvre, Le canyon a toujours été une activité sujette à questionnement ainsi que la randonnée aquatique
- 3- Commission mer,
- 4- Fédération des loueurs (travailler sur des enjeux communs, économie d'échelle à faire sur ces dossiers),
- 5- Arrêté du 4 mai : 2 chantiers pilotes par ministère JS. Site pilote Hte Savoie et site du Verdon. Le SNGP pense que les particularités de ces sites ne sont pas adaptées à être des sites pilotes. On ne se retrouve pas dans le DE CK proposé et ce sera le seul diplôme qui permettra d'encadrer sur les classes 4 et 5. Attention aux intérêts qui seront défendus.

## Bilan financier et bilan des adhésions

- Voir éléments chiffrés en fin de compte-rendu (2 annexes)
- Les adhérents sont passés de 270 à 290
- Trouver l'argumentaire pour faire venir les salariés et chercher un autre biais de communication (antenne locale).

## Partenaire MMA avec J.F. Bellet : bilan 2009, accidentologie

Thomas remercie Jean-François BELLET pour notre partenariat, de sa présence sur le terrain (réunion Giffre et Durance) et de sa disponibilité.

### Bilan accidentologie :

Dans l'ensemble, bilan positif : 24 déclarations d'accident dont 13 raft, 1 rando aqua, 1 canyon, 1 hydrospeed, 1 CK, et 1 dossier en protection juridique (affaire de dénigrement d'activité et de structure).

Jean-François BELLET souligne que la protection juridique est une garantie fort peu utilisée.

JFB explicite un dossier 2006 révélateur, dossier qui vient de se solder.

Exemple de dommage cité par l'assureur : 2 personnes qui travaillent ensemble, un nom commercial, 2 BE indépendants, au motif de faire un exercice de sécurité, l'un fait tomber une personne. Cette personne avait appliqué les consignes en accrochant son pied à une sangle. Elle subit une grosse lésion au genou. Le dossier aboutissant, le recours de la CPAM, de la mutuelle + le préjudice (ITT 8%), le dossier coûte 54000 €....

Préconisations de notre assureur : Il conseille aux guides de bien prendre le temps d'analyser la blessure, d'arrêter l'activité s'il le faut. Il faut faire attention, il y a souvent plus de risques à jouer que dans l'activité. Bien présenter l'activité, le niveau, les dangers.

Toujours faire une main courante (jour, circonstances, conditions) même et surtout si la personne refuse que l'on fasse une déclaration.



Rappels sur les sauts : si une personne se blesse, on prend les dispositions, on évacue. On ne laisse pas poursuivre l'activité.

Le SNGP doit communiquer sur le fait de faire des sauts progressifs. Ne pas commencer à 4 m

En France, le secours est gratuit sur terre et sous terre (en mer, en montagne, en spéléo) à l'exception des communes qui exploitent un territoire.

#### **UNSA :**

##### **2 documents d'analyse produits par JFB :**

Depuis longtemps l'UNSA voulait faire de l'assurance. Elle a profité de l'opportunité d'une demande des BE de plongée sous marine qui n'avaient plus d'assureur. Ils ont fait 1 proposition avec la MAIF. JFB pense que c'est une anti-sélection du risque : peu d'adhérents avec un risque potentiel lourd donc difficile à mutualiser. Comment cela peut fonctionner ? Au niveau du contrat : les articles mentionnés sont faux.

La RC qui est proposée est une RC d'exploitation mais pas pro => cela relève d'une mauvaise appréciation

La sous-traitance n'est pas assurée : « si un professionnel fait appel à un autre pour encadrer une activité il n'est plus assuré pour sa prestation d'organisateur »

La location de kayaks ou canoës ne sera pas couverte.

- ⇒ Nous allons faire un document de synthèse et mettre sur le site une mise en garde sur les autres contrats, ce qui n'y apparaît pas ou ce qui manque sans citer l'UNSA ni JFB. Pourquoi nous avons souscrit cette assurance, quelles garanties sont exclues.

#### **Questions de l'Assemblée à Jean-François BELLET :**

- Pourrais-t-on inclure l'assurance individuelle dans la RCPro ?
- Problème d'assurance véhicule et de saisonnalité du travail : problème de mixité des assurances, de garanties des marchandises transportées. Est-ce que l'on peut séparer le tarif en 2 : en privé hors été et en travail l'été : pour l'instant, non. Il faut travailler entre indépendants pour parler du produit assurance et permettre de garder les pluriactivités
- De nouveaux diplômes arrivent (plusieurs activités sous un même diplôme) : on trouvera une réponse à la cotisation, on rajoutera une clause « activités nouvelles » qui complètent le contrat existant
- Pour les adhérents salariés, peut-on rajouter la protection juridique ? JFB pose la question à MMA
- Individuelle accident client : Option 2 à faire évoluer : actuellement, si 1 structure embauche 1 autre indépendant, ses clients ne sont pas couverts ! Les garanties de la MMA évoluent pour 2010 : si l'indépendant engagé est assuré par le biais de notre contrat, ses clients profitent de l'individuelle accident client souscrite par le vendeur de la prestation. Souscrivez l'individuelle accident client pour éviter qu'une personne ne mette en cause la responsabilité de l'encadrant.

Tarifs assurance 2010 reconduits à l'identique sauf l'individuelle accident client qui descend à 100 euros par guide

## **Bilan des commissions examens**

*Données fournies par Julien DUPRIEZ*

### **EXAMENS TRADITIONNELS**

Session de L'Argentière : voir Maixent, pas eu de retour.

Session de Vallon Pont d'Arc : Henri DENIS nous a représenté, l'arrêté de composition était conforme et Riton n'a rien signalé de particulier. Tout s'est bien passé. 16 candidats, 7 admis.

Session de St Laurent Blangy : suite à un cafouillage lors des prises de contact entre DDJS d'Arras et nous, nous n'avons pas eu de représentants à cette session. Nous n'avons pas cette année d'interlocuteur identifié à la DD d'Arras, et visiblement ils ne savaient pas non plus clairement à qui s'adresser.

### **FINS DE FORMATION**

Henri Denis nous a représenté sur les finaux de juin à Vallon Pont d'arc (BEES1 + qualifs raft, eaux-vives, NEV et mer). Merci à lui. Résultats : BE : 10 admis/10 candidats



Qualif Eaux-vives : 13/14

Qualif raft : 12/13

Qualif NAV : 4/4

Qualif mer : 2/2

Pas de problèmes particuliers rapportés par Riton.

Quant à moi, j'ai participé aux tests d'entrée en formation de Vallon au mois de juin (RAS), et participerai au jury final de la dernière formation BE de Chalain le 24 novembre A-M à Besançon.

Remarque générale : Nous avons encore des soucis de circulation d'information. Les centres d'examens se réfèrent encore trop souvent aux personnes qu'ils connaissent pour avoir participé aux sessions précédentes, au lieu de faire parvenir leur courrier au syndicat suffisamment tôt pour que celui-ci puisse relayer et trouver un représentant dispo.

- ⇒ Faire un courrier aux centres organisateurs pour que les convocations arrivent à St Jean (écrire aux centres présents en lien sur notre site + centres d'examen (L'Argentière, Vallon, Poitiers, St Laurent Blangy). Ne plus envoyer en direct aux personnes qui ont déjà fait un jury.

Julien désire passer le relai : La filière des diplômés va bouger donc il est important d'avoir des notions sur les diplômés et leurs prérogatives. Cela permet aussi de rencontrer des personnes de JS. Notre présence dans ces jurys est indispensable.

Qui postule ? Jeff BLERVAQUE coordonne, accompagné de Didier MASSOT pour la production des documents ; plusieurs personnes se proposent en jurys : Hervé BERTHIER, Eric PERROIS, Benoit MANDON, Philippe CALVET, Jérémie METZGER, Jean Claude SELLIER.

- 1- Contacter les centres
- 2- Grille d'analyse des jurys
- 3- Réunion « formation de jury »

Rédiger une note de motivation pour inciter à passer les qualifs complémentaires en 2010 et 2011.

## La fédération des loueurs

En 2008, le SNGP avait été sollicité pour intégrer la fédé. Après 1 an de fonctionnement, nous faisons le point. L'AG constitutive imaginait une confédération avec le SNGP.

Philippe COLOMY présente la fédé des loueurs. Il y a eu une enquête de la CSC diffamatoire sur les loueurs. La fédération des loueurs s'est créée suite à un rapport très sévère de la CSC (Commission de Sécurité des Consommateurs) sur l'activité de location et le matériel mis à disposition du public. Ce rapport préconisant une refonte complète de la gestion des matériels en vue de déboucher sur de nouvelles normes AFNOR.

Philippe COLOMY a été élu comme président pour 3 ans. Au départ 93 adhérents, maintenant, ils sont 118 adhérents, presque que des loueurs (quelques uns comme Philippe ont la double activité ; enseignants et loueurs). Ils sont en premier lieu préoccupés par les normes sur le matériel (normes EPI). La fédé des loueurs a formulés des demandes de RDV aux ministères, à la FFCK. Cette dernière n'a pas manifesté de volonté de les reconnaître.

Le cabinet JED Darolles a mandaté Agnès pour travailler avec eux

La fédé a été reçu à Bercy. L'AFNOR et la CSC ne peuvent pas faire les normes. Ce sont les fabricants qui vont normés les choses. D'ailleurs les gros fabricants étaient présents à cette réunion (Midi Bip, Johnson Outdoor, Rotomod) Il est hors de question de voter des normes françaises, alors qu'on fonctionne en normes européennes. Ils n'ont toujours pas le listing de loueurs de bateaux. Aujourd'hui la fédé regroupe 25 rivières. Très peu d'adhérent sur l'Allier, 1 sur la Loire. La fédé voudrait arriver à structurer la profession, avoir un contrat de location en commun, avoir une convention collective...

Normes sur les gilets : il faut les peser pour savoir s'ils sont encore dans les normes.

Le juriste leur a coûté environ 66000 € en 2008 et 38000 € en 2009.

La fédé veut surtout un observatoire sérieux de l'accidentologie, les loueurs ne veulent pas être normés dans le service de location, sauf si l'AFNOR prouve que l'activité telle qu'elle est aujourd'hui est accidentogène. Didier souligne que cet observatoire existe déjà à la FFCK (CNPU) et qu'elle s'appuie sur ces chiffres pour les décisions, la construction des diplômes, les normes des matériels. Il n'y a pas de signes très visibles que la FFCK veuille ouvrir ses commissions à d'autres partenaires.

Tout pousse dans le sens du contrôle technique des bateaux, cela pourrait être une forte source de revenus pour les gros constructeurs qui ont plutôt intérêt à ce que les matériels soient renouvelés le plus souvent possible.

Plusieurs commissions : voir le site [www.fnplck.org](http://www.fnplck.org)

Séminaire sur la conduite à tenir en cas d'accident avec Darolles. Créer un contrat à faire signer au client pour se prémunir.



Par rapport à la collaboration avec le SNGP, Thomas pense qu'on doit se centrer sur les dossiers avec des objectifs communs. L'intérêt à s'entendre peut être positif pour l'emploi des BE.

Création d'une charte qualité. Mais on ne peut pas être juge et parti.

Philippe va essayer de nous tenir au courant des avancées. Convention de collaboration qui soit une mutuelle reconnaissance, qui organise des groupes de travail, et que ce soit communiqué sur nos 2 sites. Beaucoup de choses nous rassemblent : le matériel, la protection des sites, la qualité de l'eau, les lâchés d'eau par EDF... Chacune des 2 parties doit chercher à identifier les dossiers communs, quitte à élargir le débat entre les 2 bureaux par une réunion téléphone.

## Dossier canyon

Nous voulons essayer de nous faire aider par un cabinet de juristes. Quelle est la vision de chacun sur le canyon et réfléchir à l'intégrer dans nos prérogatives ou non. Conflit de concurrence avec d'autres métiers.

Didier fait un rappel historique :

1990-1995 : Emergence de l'activité professionnelle. Elaboration d'un projet de qualif complémentaire

1995 : suppression de ce projet au motif que la compétence corde est la seule requise ; ceci évince les AMM et les BEES CKDA.

Attribution d'AQA – Intégration du canyon dans les 3 BE à cordes BE spéléo / ESC / GHM

1995-2005 : Accidentologie mortelle : environ 100

Condamnation de la France par l'Europe (sans pénalité) sur le dispositif d'encadrement

2006 : Mise en place de la LPS (libre prestation de services) qui permet de mettre en place un dispositif comme quoi le préfet valide ou non le diplôme d'une personne qui souhaite exercer en France

Les BE escalade ont 8 jours de formation sur le canyon même si le canyon représentera 75 % de leur activité !

La légitimité des kayakistes dans cette activité canyon est évidente !

2008-2009 : Projet d'un DE canyon. Nous n'avons pas réussi à rentrer dans le groupe de travail du ministère qui s'occupe des formations. Les AMM ont été invités. Il y a une réunion à ce sujet le 17/12. Personne ne veut perdre le monopole de la corde.

Le ministère nous invite à valider des travaux sur lesquels on est pas. Nous sommes les spécialistes des cours d'eau et nous n'avons pas accès à la source des cours qui est le canyon. Même avec nos arguments légitimes, ça va passer en force. D'où l'intérêt d'être accompagné par un cabinet juridique. Ce serait entre 8 et 10 000 € Il faut faire valoir les passerelles avec ceux qui ont CK ou la compétence verticale. Rentrer dans le dispositif canyon avec notre compétence eau. Spécialité : problème d'accès aux sites, prérogatives.

Didier relate l'affaire du Tapoul (Lozère) : une jurisprudence qui vient de passer et qui en dérange plus d'1.

**La rando aquatique** fait partie du vide juridique : nous avons donc le droit de la pratiquer et c'est à JS de nous prouver le contraire. Il ne faut pas aller voir la DDJS pour leur demander si on peut ou non la faire.

⇒ Mettre en avant sur le site que **nous pouvons encadrer cette activité**. De plus, la **MMA nous assure** pour la rando aqua.

Attention même si on défend ce dossier ce sera un DE canyon niveau III ! C'est-à-dire niveau entraîneur pour des praticiens. La rando aqua dans les BE et BP est du niveau IV

Les classements de rivière sont différents des classements canyon (quand la rivière n'est pas praticable avec embarcations, on passe en classement canyon) Voir tableau classements que Didier nous a fait visionner. Lettre + devis JED Didier.

## Les votes

➤ **JED :**

Mobilise t'on des ressources pour le dossier canyon avec le cabinet JED ? **Oui, à l'unanimité.**

➤ **UNSA :**

Apports : objectif d'initier une défense sur les salariés et être représentés par un système reconnu. Nous pouvons entrer par l'UNSA dans les décisions de certifications.

Déception : pas d'intervention de quelque type de soit. Sport de Pleine Nature : des chantiers ont démarré (CK voile vélo) sans concertation, non-invitation à des commissions auxquelles on postule depuis longtemps, décalage entre réponses faites par l'UNSA et nos questions, concurrence sur l'assurance.

Continue-t-on d'être adhérent au vu des difficultés de collaborer ? **Non, à l'unanimité**

Règle-t-on la cotisation ? **Oui, 2 voix contre**

Négocier le prix pour 2009 ? **Non, à l'unanimité**

On leur fait une lettre qui leur fait part de cette décision.



➤ **Réélection du trésorier :**

Philippe est réélu ; étant souvent absent, Thomas aura la signature.

A la demande d'avoir un trésorier adjoint, personne n'a répondu.

➤ **Cotisations :**

Cotisation syndicale à 65 € : passe-t-on à 80 € ? 9 sont pour, 4 s'abstiennent, 4 sont contre. **Oui**

Cotisation salariés à 15 € : maintien du dispositif ? **Oui, à l'unanimité**

➤ **La commission mer :**

Actualité avec mis en en place d'un projet dans les calanques en terme d'accès aux sites. Le SNGP n'est pas présent sur la mer donc il réfléchit à la création d'une commission mer. Jérémie METZGER est pressenti pour la mise en forme de cette commission.

Mettre au jour les problèmes, rapprocher les personnes qui exercent dans ce milieu (et ils sont de plus en plus nombreux) à des fins de concertation entre professionnels, travailler sur l'évolution des réglementations, faire connaître le SNGP et ses actions.

Jérémie : ce problème local l'a poussé à se rapprocher du SNGP. L'activité « kayak de mer » prend de l'ampleur tant dans la prestation que dans la location. La saison est plus longue, beaucoup de conflits d'usages liés au littoral apparaissent.

Richard THOMAS a conseillé aux indépendants mer de rassembler les interlocuteurs et de recenser les idées ou doléances et il viendrait les consulter. En fait Didier souligne que non, on est au même niveau que lui, on est interlocuteur comme lui, il n'est pas notre porte-parole.

Relance-t-on la commission mer ? **Oui, à l'unanimité**

Création d'une antenne locale ? **Oui**

- ⇒ Courrier au GIP de la commission mer du SNGP qui parle de l'installation d'une antenne locale afin de leur forcer la main pour nous inviter à leurs réunions, apporter une pierre à l'édifice de la charte calanque ; dans un premier temps, Jérémie envoie un courrier au SNGP pour approbation et relecture.

## Présentation des outils de communication et diffusion

Voir le power point de présentation du SNGP : photo aqua désign non OK : 2 pers et pas 3

## Questions diverses

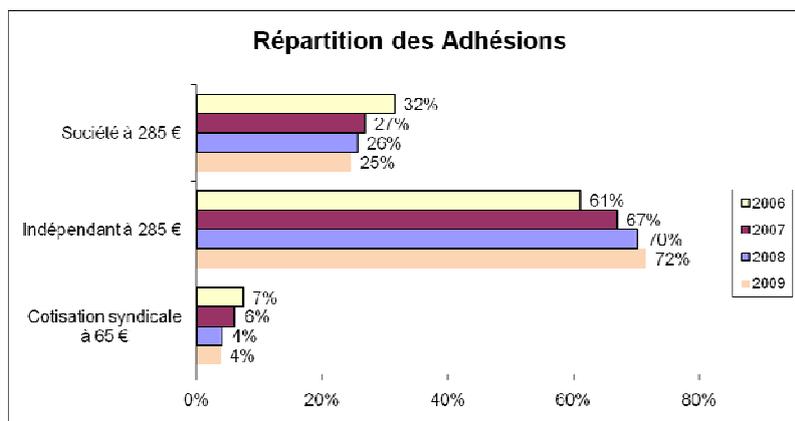
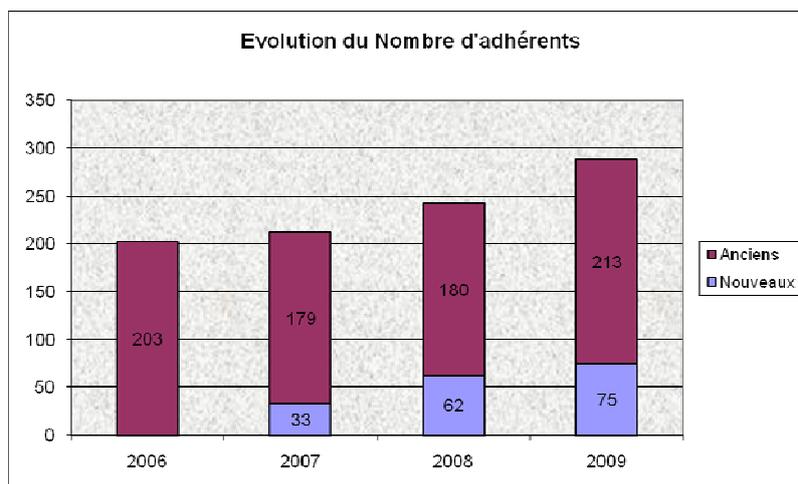
Pour 2010 : quels sites le syndicat doit-il visiter ? Les Pyrénées (10% des adhérents)

Proposition pour l'AG 2010 : Marseille, Pyrénées, Vallon

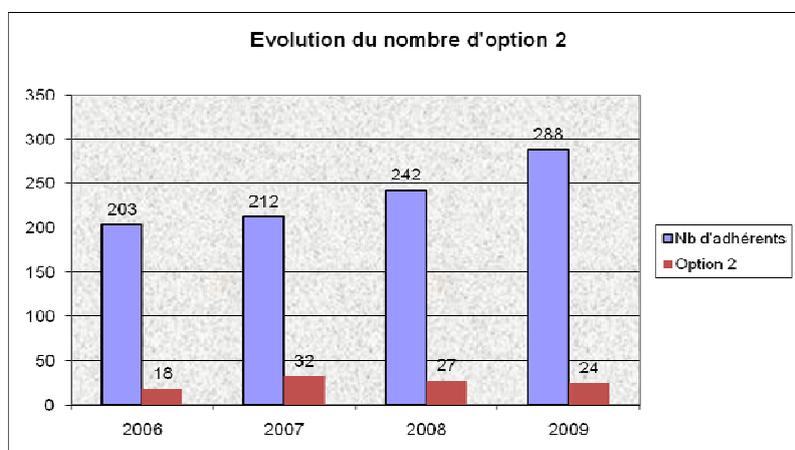
Fait à Grillon  
Le 13 novembre 2009  
Didier MASSOT

# Annexe 1: Bilan des adhésions

Pour 2009, nous enregistrons 75 nouvelles adhésions, soit 26 % du total. Il est difficile de prévoir une progression pour 2010, ne pouvant pas évaluer le nombre de personnes qui pourraient adhérer potentiellement.



Ce sont les indépendants qui utilisent toujours le + le service assurance et leur nombre a fortement progressé. La cotisation syndicale purement militante n'a toujours pas beaucoup de succès.



En proportion, moins d'adhésion à l'option 2 mais en quantité, c'est quasi équivalent. Assurer ses clients n'apparaît pas comme une nécessité ou un argument de vente ? Faut – il mieux communiquer pour faire comprendre l'enjeu de cette option ?



## Annexe 2: Bilan financier

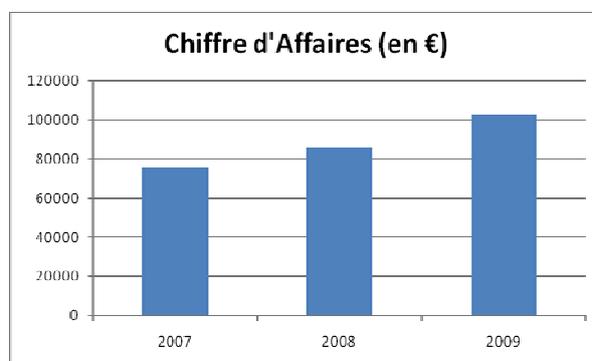
### Résultats et chiffre d'affaires :

Le résultat :

- ✓ En 2008, un excédent de 8 280 €
- ✓ Pour 2009, un excédent prévisionnel de 9 125 €

Le chiffre d'affaires :

- ✓ en 2008 : +14,5 %
- ✓ en 2009 : +19,2 %



### Le bonus assurance :

- ✓ en 2009 : 5 367 € (concernant 2007)
- ✓ en 2008 : 4 301 € (pour 2005)

Beaucoup de sinistres en 2006 et 2008, on prévoit de n'avoir pas plus de 1 000 € de bonus en 2010

### Quelques chiffres :

- ✓ Une augmentation sensible des charges  
+ 16 % de 2007 à 2008 et + 25 % de 2008 à 2009  
*En effet, le service administratif assure de nouveaux services : permanence quasi quotidienne téléphone et mail, comptabilité, news, réunions, suivi des dossiers en cours*
- ✓ Dettes et créances au 31/12/09 :  
73 850 € à payer (MMA, divers sous-traitants, frais divers, UNSA)  
6 867 € sont à recevoir (bonus MMA, produits bancaires)